

Montréal, le 2 avril 2025

Conseil municipal de la Ville de Montréal
a/s greffier et membres du conseil
275 rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec, H2Y 1C6



Objet : Engagements proposés à l'initiative de Ray-Mont Logistiques en lien avec le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal du 13 mars 2025

Chers membres du Conseil municipal,

Ray-Mont Logistiques (ci-après « **Ray-Mont** ») opère une plateforme logistique intermodale sur un terrain de la rue Notre-Dame Est (ci-après le « **Terrain** ») dans l'arrondissement Mercier- Hochelaga-Maisonneuve (ci-après « **MHM** ») de la Ville de Montréal (ci-après la « **Ville** »), et ce, en vertu d'autorisations émises par la Ville et par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après le « **MELCCFP** »).

Ray-Mont collabore et a l'intention de continuer de collaborer avec les acteurs majeurs de MHM que sont notamment la Ville, le Canadien National (ci-après le « **CN** »), le Port de Montréal, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après le « **MTMD** »), le MELCCFP ainsi que les citoyens de MHM afin d'optimiser l'aménagement de son Terrain et du secteur. C'est dans cette optique qu'un règlement relatif à l'aménagement du Terrain a été négocié avec la Ville et soumis à un processus de consultation publique auprès de l'Office de consultation publique de Montréal (ci-après l'« **OCPM** »), en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (ci-après le « **Règlement 89** »). L'OCPM a publié son rapport le 13 mars 2025, au terme de la démarche de consultation.

À la lumière des recommandations émises par l'OCPM, nous souhaitons vous faire part des initiatives que nous nous engageons à déployer, dans la mesure où le Règlement 89 serait adopté par la Ville :

1) Suivi des niveaux sonores :

- a. Nous nous engageons à participer au déploiement de stations de mesures qui serviront à la captation régulière des niveaux sonores et de la qualité de l'air des activités du secteur.
- b. Nous souhaitons collaborer au suivi des impacts des activités dans le secteur et à la définition de pistes d'amélioration, si requis, à travers un

Ray-Mont Logistiques
1751 Richardson, suite 5.500
Montréal (Québec) Canada H3K 1G6
514-933-4449 / 1 888 933 4449

groupe de travail réunissant la Ville de Montréal et le Port de Montréal et auquel le CN et le MTMD seront conviés.

L'objectif visé par le déploiement de stations de mesures et la mise sur pied d'un groupe de travail consiste à mesurer les tendances dans le secteur afin d'identifier des solutions constructives et non pas à mettre en place des sanctions pour les acteurs du milieu.

2) Plantation d'arbres dans le secteur :

- a. Nous nous engageons à accroître le nombre d'arbres plantés dans le secteur L'Assomption Sud – Longue-Pointe de MHM. Notre proposition s'articule autour de deux principales initiatives : une plantation d'arbres sur le Terrain et une plantation d'arbres hors du Terrain :
 - i. Quant à la plantation sur le Terrain, nous proposons de densifier le nombre d'arbres sur le pourtour du Terrain grâce à la plantation d'une mixité d'essences d'arbres, ce qui permettrait de planter un total de 184 arbres, soit 60 de plus qu'initialement mentionné dans le Règlement 89.
 - ii. Quant à la plantation hors du Terrain, nous visons la plantation d'un total de 1 610 arbres sur différents terrains du secteur, idéalement à proximité de notre Terrain. Cette démarche sera nécessairement réalisée en collaboration avec MHM et les propriétaires fonciers des terrains où les arbres seront plantés.

Notre objectif est de progressivement déployer cette initiative dès 2026, selon la séquence indiquée ci-après, dans la mesure où elle est en phase avec les autres aménagements du secteur. Il est évidemment entendu que notre démarche est tributaire de l'identification de terrains en collaboration avec MHM et la Ville et de l'approbation des propriétaires fonciers :

- 2026 : 10 % des arbres;
- 2027 : 20 % des arbres;
- 2028 : 30 % des arbres;
- 2029 : 40 % des arbres.

Advenant que la cible de plantation d'arbres hors du Terrain ne soit pas atteinte pour une année donnée, notamment en raison de la disponibilité des espaces dans le secteur, l'écart entre le déploiement réel et ciblé pourra être reporté à l'année suivante.

3) Verdissement sur le Terrain :

- a. Nous nous engageons à conserver le talus végétalisé sur notre Terrain jusqu'à l'aménagement du parc linéaire par la Ville.
- b. Nous proposons également d'aménager des toits verts sur les bâtiments que nous construirons sur le Terrain dans le cadre de nos opérations. La réalisation de cette initiative sera progressive, à l'instar de la construction des bâtiments. À terme, la superficie de toits verts devrait être d'au moins 50 000 pi² et elle pourrait atteindre 10 % de la superficie totale, soit 200 000 pi².

4) Collaboration avec le milieu :

Nous réitérons notre intention de poursuivre notre collaboration avec la Ville et MHM.

- a. Nous proposons de mettre sur pied un comité de suivi impliquant des représentants de la communauté et des paliers de gouvernement concernés, ainsi que des acteurs du secteur, lesquels se rencontreront sur une base régulière et pourront consulter les données recueillies sur les impacts du secteur, en collaboration avec la Ville et le Port de Montréal. La gestion de ce comité pourra être réalisée par une tierce partie.
- b. Nous développerons de nouveaux outils afin de favoriser la communication avec les citoyens, tels qu'un site internet dédié aux activités se déroulant sur le Terrain.
- c. Dans une optique d'implication avec la communauté, nous désirons établir une politique d'engagement auprès d'organismes d'aide alimentaire de MHM. Pour ce faire, nous contacterons les organismes du quartier pour évaluer leurs besoins et déterminer la meilleure façon de les soutenir dans leur mission.

Nous espérons que ces initiatives seront bien accueillies par vous et nous vous prions d'agréer, chers membres du Conseil municipal, nos salutations les plus distinguées.



Charles Raymond
Président-directeur général
Ray-Mont Logistiques

Ray-Mont Logistiques
1751 Richardson, suite 5.500
Montréal (Québec) Canada H3K 1G6
514-933-4449 / 1 888 933 4449